Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026107-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –- JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/107

DEVELOPPEMENT DURABLE
Enfouissements France Telecom
Modification de la délibération 2026/048
« Epreville en Lieuvin – La Hayeterie-La Petite Hayeterie »

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'une modification du programme 2026 des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications en coordination est apportée par le SIEGE.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026107-DE

L'opération concernée est la suivante :

Commune	Dénomination opération	Montant travaux Enfouissement réseaux de télécommunications	Contribution de l'EPCI à l'opération (30% du montant HT des travaux + TVA)
EPREVILLE EN LIEUVIN	La Hayeterie-La Petite Hayeterie	55 000.00 €	22 917.00 €
TOTAL		**55 000.00€**	**22 917.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix par le conseil communautaire s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président

Communauté de Communes LIEUVIN PAYS d'AUGE 27230 Thiberville

Jacques ENOS